Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260223-003_2026-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	9+4	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2026.

Présents : M. GUERREY Christophe - Maire, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE JELOUX Dominique, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, Mme SERVEL Maria, M. DAVID Arnaud, M. GUILLO Philippe.
Absents ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul ayant donné procuration à M. NICOLAS David, M. LE CLEZIO Maëlan donne pouvoir à M. LE JELOUX Dominique, Mme TUTT Frédérique ayant donné procuration à DAVID Arnaud.
Absente : Mme LE STRAT Anne-Françoise.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

003/2026 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOCATION ET EXTENSION DU CLUB HOUSE AU TERRAIN DES SPORTS

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération n°037/2025 du 30 juin 2025,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure de consultation et d'attribution, des lots aux entreprises, pour les travaux de création du club-house,
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que le cabinet d'architecte Sandrine Nicolas et associés, Maître d'Œuvre, a étudié les propositions des entreprises. Cette analyse est retranscrite dans le rapport d'analyse des offres. Le Maître d'Œuvre a ensuite établi, suivant les critères de jugements des offres, énoncés dans l'appel d'offres (soit 50% pour le prix – 40 % pour la technique – 10 % pour les délais), un classement des entreprises par lot. Ce classement détermine donc l'entreprise la mieux placée, toujours suivant les critères de l'appel d'offres.
Monsieur Le Maire présente alors, aux membres du Conseil Municipal, le rapport d'analyse des offres et la proposition du Maître d'Œuvre qui correspond au classement final des entreprises.

La proposition du Maitre d'Œuvre est la suivante :

LOT	**Entreprises**	**Montant offre HT**	**Montant estimation HT**
Lot n°1 - Désamiantage	SFB Theix-Noyalo	7 685.00 €	*7 000 €*
Lot n° 2 : Démolitions – gros œuvre	LNP Plumeliau	38 606.30 €	*23 700 €*
Lot n° 3 : Charpente bois	LE BERRE Bubry	2 855.35 €	*8 800 €*
Lot n° 4: Couverture Bac acier	TREMBLAY Malguénac	15 363.28 €	*13 000 €*
Lot n° 5: Menuiseries extérieures aluminium	LA MENUIS' Noyal-Pontivy	9 044.92 €	*12 000 €*
Lot n° 6 - Plomberie	HUBY Cédric Kergrist	2 555.00 €	*3 500 €*
Lot n° 7 – Electricité – courant faible	SERFO Trévé	6 123.20 €	*8 000 €*
Total		**82 233.05 € HT**	*76 000 € HT*

003/2026 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOCATION ET EXTENSION DU CLUB HOUSE AU TERRAIN DES SPORTS

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-2156009333-20260223-003_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :
- De retenir la proposition du Maître d'Œuvre, conformément aux critères de jugement des offres de la présente consultation ;
- D'attribuer aux entreprises précitées les lots respectifs pour les montants désignés ci-dessus ;
- De valider l'ensemble des lots de l'opération pour un montant de **82 233.05 €** HT ;
- De dire que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- De solliciter les subventions inhérentes au projet, notamment auprès des co-financeurs : Pontivy Communauté, au titre du fonds de concours Equipement Immobilier, et auprès du district de Football au titre de l'aide « Fafa ».
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Christophe GUERREY.	Secrétaire de séance, Philippe GUILLO.

003/2026 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOCATION ET EXTENSION DU CLUB HOUSE AU TERRAIN DES SPORTS